

Permis de construire - 212 avenue de Colmar à Strasbourg

Description de la demande

Le service de la Police du bâtiment de la Communauté urbaine de Strasbourg a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis de construire pour un projet au 212 avenue de Colmar à Strasbourg, déposée par la SNC MARIGNAN RESIDENCES.

Le projet se situe sur un terrain de 2 400 m² sur lequel se trouve une station service désaffectée qui sera démolie. Le projet sera desservi par la ligne de tram A. Il s'agit d'un ensemble immobilier accueillant de l'habitat collectif, une résidence pour étudiants et des commerces. 172 logements sont prévus. La surface plancher s'élève à 6 623 m² répartie entre l'habitat (6 077 m²) et le commerce (546 m²).

47 espaces de stationnements automobiles et vélos seront réalisés à l'arrière des habitations.

En conclusion

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire 212 avenue de Colmar à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.



13 MARS 2014
Jacques BIGOT
Président